

Création entreprise et colaboration

Par Julien05, le 27/06/2018 à 17:18

Bonjour,

Je m appelle Julie et j aimerai créer une entreprise et collaborer avec une amie qui a déjà la sienne.

Je vous explique.

Mon amie a une entreprise de protheses ongulaires.

Son entreprise se porte bien mais elle aimerait faire grossir son bébé.

De mon côté j aimerai créer une structure identique peut être en micro entreprise.

Mon amie à un salon ou elle travaille en plus du domicile.

Je voulais savoir si, en créant ma micro entreprise onglerie, je peux travailler chez elle dans ses locaux en renversant un loyer ou tout comme.

Que que tout cela soit légal.

Certains me disent que c est du travail dissimulé et que l urssaf ne va pas être content.

Ponvons nous travailler dans les même locaux, avec la même activité mais avec chacune son entreprise ? Comment monter cela ?

Merci à tous

Cordialement

Julie

Par morobar, le 28/06/2018 à 15:44

Bonjour,

Mieux vaut en effet s'adresser par exemple à un notaire qui saura rédiger un bail en prenant en compte le cas échéant la création d'un fond de commerce ou en éludant ce risque.

Le risque actuel de travail dissimulé est effectif car le recours à un sous-traitant dans les mêmes locaux et pour la même activité est analysé comme une tentative d'écarter les obligations sociales du donner d'ordre.